



Zillisheim, le 28 août 2009

Henri Beltzung,
Directeur Adjoint chargé du Lycée

03 / 89 / 06 / 50 / 18 (ligne directe)
e-mail : beltzung@lycee-zillisheim.com
bureau n° 200 (2° étage – accès par l'entrée du Lycée)

aux Parents, Elèves et Professeurs,

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Vous trouverez sous ce pli, les différents documents qui vous donneront, je le souhaite, le maximum de renseignements concernant la vie scolaire et les règles nécessaires au bon fonctionnement du Lycée. Nous avons pris un peu de retard pour l'expédition de ce courrier en raison de la livraison tardive des livres.

D'autre part, la confection des EdT a pris plus de temps dû au choix multiples d'options de certains élèves, ce qui a entraîné des complications pour la constitution des divisions, en tenant compte des nombreux desideratas. L'élaboration des classes et des emplois du temps est de plus en plus complexe à réaliser. *Il est difficile voir impossible d'effectuer des changements de classes ou d'emploi du temps.*

A cela s'ajoute une augmentation d'effectifs notamment en classe de seconde, ce qui m'a obligé de faire arrêter certaines classes à 11 h 00 pour reprendre à 13 h 00 afin que le passage au self se fasse dans les meilleures conditions.

Dans l'envoi vous trouvez l'Emploi du temps personnalisé de votre enfant. Reste à confectionner les groupes d'EPS pour tous les niveaux et les groupes de langues en classes de 2^{nde}. A ce niveau il y a 8 groupes qui fonctionnent en parallèle (4 d'allemand sur 3 classes et 4 d'anglais sur 3 classes à raison de 2 h 75 par langue. Lundi et mardi le cours de langue s'arrêtera à 12 h 45.

Le temps que vous passerez dans l'enceinte de l'Etablissement, devra vous permettre d'acquérir chaque jour un petit plus. Votre tâche : « VALOIR PLUS » humainement par votre culture, vos connaissances, vos engagements et l'aptitude à vous conduire et à vivre avec les autres.

Pour ce faire, il n'y a pas d'autre chemin que celui de l'effort. Il ne s'agira pas d'entreprendre des choses extraordinaires mais de faire extraordinairement bien les choses ordinaires.

Toute la vie en société nécessite un règlement qui détermine les rapports entre les personnes, les contraintes de la vie collective et le partage des responsabilités. Ce règlement a pour objectif d'améliorer l'efficacité du travail et de ce fait pourra être adapté durant l'année.

Les Parents des élèves sont invités à apporter leur concours pour contribuer à son respect par leurs enfants. Il est souhaitable que chacun coopère à son application.

Le professeur principal remettra à chaque élève une carte (avec nom, prénom et date de naissance) qui lui permettra d'accéder au restaurant scolaire. L'élève gardera cette carte pendant toute sa scolarité. En cas de perte ou de dégradation le renouvellement de la carte sera facturé 20€.

T.S.V.P..

Pour joindre Mme Brisinger, CPE du lycée, chargée de la vie scolaire (absences, retards, retenues discipline et organisation) : **03 89 06 50 27 – bureau 213**

Les élèves inscrits en option SE basket auront cours le mercredi de 13 h 00 à 15 h 00 Garçons en semaine A et filles en semaine B (possibilité de manger sur place) les cours débuteront vendredi 11 septembre. Une réunion pour tous la section est prévue mardi 8 septembre à 15 h 50 en salle 308, en présence d'un représentant du Comité de basket et du nouveau professeur : M. Laurent Ertel .

Grippe A/H1N1 un document officiel est joint à l'envoi

L'établissement se conformera aux directives du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la santé. Mais il faut cependant rappeler quelques règles élémentaires qui limitent les risques de contaminations :

- ne pas envoyer en classe un enfant présentant une **fièvre supérieure à 38°**, ou des **courbatures**, ou une **grande fatigue** notamment, et **toux** ou **difficultés respiratoires**
- **se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier quand vous toussiez ou éternuez** ; le jeter en suite dans une poubelle et se laver soigneusement les mains
- **se laver les mains régulièrement et avec soin**

Quelques rappels et précisions par rapport au règlement intérieur

1. Les groupes de langues de terminale, première et seconde

Les élèves ont été répartis en groupes de compétence.

- Les secondes en fonction des test effectués fin de troisième. N'ayant pas eu communication de tous ces tests à temps, les élèves vont être affectés lors de la journée de pré rentrée des professeurs (1 septembre) Les Professeurs principaux communiqueront jeudi 3 septembre la répartition.
- Les premières et terminale en fonction des résultats de l'année 2009 / 2010

N.B. La répartition des élèves sera revue après une période d'adaptation et un nouveau test.

2. Circulation des véhicules et stationnement

Pour une plus grande sécurité des élèves, il est souhaitable que les parents qui amènent leur enfant en voiture ne traversent pas le pont et le déposent bien avant. Le stationnement le long du canal du moulin est strictement interdit.

3. C.D.I. (centre de documentation et d'information).

Les professeurs documentalistes sont à la disposition des élèves de 8h15 à 17h35 sauf entre 12h00 et 13h10.

Le C.D.I. est fermé pendant les récréations.

Le C.D.I. accueille en priorité tous les élèves désireux d'entreprendre un travail de recherche et de documentation ainsi que les classes accompagnées de leur professeur pour des séquences pédagogiques.

4. Facturation

2 factures vous seront envoyées pendant l'année scolaire : une facture principale en octobre correspondant aux redevances globales annuelles, déduction faite de l'acompte versé, puis une facture de régularisation en mars correspondant à des frais complémentaires (ex. : piscine, livres de poches, ...)

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- les familles ayant opté pour le paiement par prélèvement automatique, le règlement se fera par 7 mensualités de novembre à mai (le 5 de chaque mois).
- Les familles ayant choisi de payer par chèque, le règlement se fera trimestriellement le 15 novembre, le 15 février et le 15 mai.

5. **Tabac** Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'Etablissement.

6. Téléphones portables.

L'utilisation des téléphones portables est toléré aux endroits prévus à cet effet c'est à dire dans la cour de récréation du Lycée, forum du lycée (2° et 3° étages). Il est interdit dans tous les autres endroits.

En cas de perte ou de vol l' Etablissement décline toute responsabilité. La gendarmerie nous a signalé que les assurances ne prennent pas en compte les objets non scolaires.

7. Balladeurs, MP3

L'utilisation des balladeurs, des MP3 est toléré aux endroits prévus à cet effet c'est à dire cour de récréation du Lycée, forum du lycée (2° et 3° étages). Interdit dans tous les autres endroits.

En cas de perte ou de vol l' Etablissement décline toute responsabilité. La gendarmerie nous a signalé que les assurances ne prennent pas en compte les objets non scolaires.

8. **Pour les élèves majeurs** : les Parents signeront toute autorisation ou autoriseront, sur la feuille d'autorisations ou par lettre à M. Beltzung, leur fils fille à signer seul(e) ses autorisations.

9. **Casiers mis à la disposition des élèves : obligatoirement pour les casques.**

80 casiers sont mis à la disposition des élèves dans le forum du lycée (2° étage) Ceux-ci sont prévus obligatoirement pour les élèves ayant des casques. Ils déposeront obligatoirement leur casque dans ces casiers. Ils le signaleront à Mme Brisinger qui leur attribuera un casier. Ils devront apporter un cadenas pour pouvoir verrouiller leur casier. Les casiers restants seront à la disposition d'autres élèves qui en feront la demande auprès de Mme Brisinger.

10. La présence dans l'enceinte de l'Etablissement

Je me permets d'attirer votre attention sur ce point particulier du règlement : la présence dans l'enceinte de l'Etablissement et à cet effet veuillez bien remplir la feuille d'autorisations ci-jointe à rendre à Mme Brisinger pour jeudi 4 septembre (dernier délai).

- Le surveillant responsable de l'étude note les présents et contrôle la présence des élèves qui n'ont pas la permission de partir. Ceux qui ont l'autorisation sont donc en règle s'ils ne sont pas en étude mais rentrent-ils vraiment ?

- Pour vous permettre de prendre une décision vous trouvez ci-joint l'horaire personnalisé(sous réserve) de votre enfant.

Chaque élève du Lycée possède un « carnet de liaison » : (qui lui sera remis le jour de la rentrée par le Professeur principal. Il devra toujours l'avoir sur lui.)

- Rendez-vous médicaux : ils sont à prendre prioritairement hors temps scolaire. Ils seront annoncés par le biais du carnet de liaison et excusés au retour par un certificat médical.

- Les leçons de conduite etc.. devront être pris obligatoirement hors temps scolaire.

- Un externe qui mange de façon régulière un jour de la semaine(cf. feuille d'autorisations) ou occasionnellement sera considéré pour ce jour comme D.P.

- Tout élève qui souhaite quitter le Lycée devra obligatoirement signaler au préalable sa sortie exceptionnelle par le biais du carnet de liaison.

- Toute absence ou retard même excusés par téléphone, devront être obligatoirement confirmés par écrit par l'intermédiaire du carnet de liaison.

- Les billets de rentrée seront signés entre 08 h 10 et 08 h 15 et 13 h 30 par Mme Corinne Brisinger, bureau 213.

11. Garage à deux roues :

Celui-ci n'est pas fermé à clef. Les élèves entreposeront leurs deux roues et les muniront de cadenas. En cas de vol l' Etablissement décline toute responsabilité.

12. **Pour les Parents de toutes les classes de seconde et de première**

Une réunion d'information par classe sera organisée fin septembre ou début octobre où chaque professeur exposera ses objectifs et ses attentes. Une invitation vous parviendra. La réunion de parents avec contact individuel sera organisée en janvier après le premier trimestre.

13. **Pour les Parents de toutes les classes de seconde**

Fin septembre, sera organisée par les professeurs principaux de seconde, une journée d'intégration. L'organisation vous parviendra en temps utile.

14. **Le calendrier des contrôles du samedi matin**

Pour les élèves de Première et Terminale sera envoyé avec le relevé de notes de la Toussaint. Les élèves de Seconde n'ayant que trois contrôles de Français à partir du 2° trimestre.

15. **Les réunions de Parents avec contact individuel** auront lieu au courant du mois de janvier, pour toutes les classes du Lycée. Une invitation vous parviendra en temps utile. Les Professeurs feront un premier bilan lors du Conseil de Classe d'octobre et vous feront part de leurs remarques par l'intermédiaire d'un relevé de notes. Le professeur principal ou / et moi-même convoqueront les Parents des élèves qui semblent être en difficulté.

Néanmoins, les Parents qui désirent rencontrer les Professeurs ou moi-même prendront contact par l'intermédiaire de leur enfant (carnet de liaison) ou par téléphone en ce qui me concerne.

16. **Vidéo- surveillance** Les accès de l'Etablissement sont sous vidéo-surveillance.

17. Bulletins

Différents bulletins et relevés de notes vous parviendront en cours d'année. Seul le bulletin trimestriel est accompagné de remarques, mais il conviendra d'être attentif à chacun d'entre eux.

Nous vous communiquerons le code d'accès à l'espace parents de notre site : www.lycee-zillisheim.com

A partir de ce site vous pourrez consulter le relevé de notes de votre enfant. Pour les familles qui en feraient la demande au secrétariat un relevé de notes peut vous être envoyé.

Par contre les bulletins trimestriels continueront à vous être transmis par voie postale.

18. Entrée et sortie des élèves

Les élèves prenant les bus, attendent le bus dans la cour du collège, les autres élèves entrent et sortent par la cour du lycée..

19. **Transport** En cas de problème avec les transports scolaires n'hésitez pas à prendre contact avec Mr Draxel.

20. **Site Internet** L'adresse du site Internet du Collège est : www.lycee-zillisheim.com

Vous pouvez consulter sur le site : les circulaires, les événements majeurs rythmant la vie de l'établissement (voyages scolaire, transport scolaire ...) ainsi que les relevés de notes.

Les codes d'accès aux relevés de notes de votre enfant vous parviendront ultérieurement.

Calendrier des vacances scolaires 2009/2010

Attention, ces dates données, à titre indicatif, sont susceptibles d'être légèrement modifiées.

Vacances de la Toussaint :	Du vendredi 23 octobre 2009 après les cours au jeudi 05 novembre 2009 au matin
Vacances de Noël :	Du jeudi 17 décembre 2008 après les cours au lundi 04 janvier 2009 au matin
Vacances d'Hiver :	Du vendredi 5 février 2010 après les cours au lundi 21 février 2010 au matin
Vacances de Printemps :	Du vendredi 2 avril 2010 après les cours au lundi 19 avril 2010 au matin
Vacances d'Été :	Du vendredi 2 juillet 2010 après les cours

Dates à retenir :

- Photos de classes : 07 et 08 septembre
- Messe de rentrée à la Chapelle du Collège : dimanche 20 septembre à 11h00
- Proclamation du projet diocésain : samedi 26 septembre à Strasbourg
- Journée pédagogique pour les enseignants : vendredi 18 décembre : pas de cours pour les élèves.
Il est à noter qu'il n'y aura pas de pont cette année scolaire.

Bonne fin de vacances et surtout une bonne année scolaire 2009 / 2010.

➤ P.J.

- Organisation de la rentrée. (jaune)
- L'horaire personnalisé de votre enfant
- La feuille d'autorisations de sortie (vert) à retourner
- Document Grippe A/H1N1
- Abonnement lycéen aux sorties théâtre
- Facture des livres (pour les élèves qui ont commandé